



# Réponse aux vœux de la Commission de gestion 2023

Délégué municipal :  
- M. Yves Charrière, syndic

Aubonne, le 17 juin 2024

---

## TABLE DES MATIERES

<b>1. Préambule.....</b>	<b>3</b>
<b>2. VOEUX.....</b>	<b>3</b>
2.1. <i>Pourrait-on mettre le site Internet du Groupement forestier de la Saubrette dans le journal Aubonn'Infos et sur le site de la commune ? .....</i>	<i>3</i>
2.2. <i>Pourrait-on avoir un calendrier écrit des différents travaux concernant les nouveaux bâtiments scolaires et les bâtiments qui sont rénovés et qui changent d'affectation ? .....</i>	<i>3</i>
2.3. <i>Pourrait-on faire davantage de publicité pour la possibilité qu'ont les Aubonnois de faire appel au Centre des Jeunes pour différents petits travaux, dans le journal Aubonn'Infos par exemple ? .....</i>	<i>3</i>
2.4. <i>La CoGest souhaite que les informations concernant les services proposés par le GFS, le Parc Jura-Vaudois et le Centre des Jeunes soient publiées sur les différents supports à disposition de la commune, afin d'augmenter leur visibilité. ....</i>	<i>4</i>
2.5. <i>Offrir un rabais aux transports équivalent aux collaborateurs qui préfèrent utiliser les transports publics. ....</i>	<i>4</i>
2.6. <i>La CoGest souhaite que, via Aubonn'Infos et/ou d'autres supports, la population puisse être sensibilisée aux bonnes pratiques pour prévenir les obstructions des canalisations de récupération des eaux usées. ....</i>	<i>4</i>

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## 1. Préambule

La Municipalité tient tout d'abord à remercier la CoGEST et la COFIN pour leur excellent travail et la qualité des entretiens avec chacun des municipaux.

## 2. VOEUX

### 2.1. Pourrait-on mettre le site Internet du Groupement forestier de la Saubrette dans le journal Aubonn'Infos et sur le site de la commune ?

#### Réponse : Vœu accepté.

Le lien figure sur le site internet de la commune <https://www.aubonne.ch/accueil>. L'information figurera dans un prochain numéro d'Aubonn'Infos. Actuellement, le site du GFS est essentiellement dédié à la vente du bois.

### 2.2. Pourrait-on avoir un calendrier écrit des différents travaux concernant les nouveaux bâtiments scolaires et les bâtiments qui sont rénovés et qui changent d'affectation ?

#### Réponse : Vœu accepté.

Le plan d'investissement fait figure de calendrier prévisionnel. Ce plan est déjà à disposition des conseillers, car il est remis lors de chaque dépôt du budget notamment. Le calendrier dépend de plusieurs facteurs, à savoir de l'avancement des décisions du conseil communal lors des dépôts de préavis de crédit d'études ou d'ouvrage, du résultat des mises à l'enquête, des accords des autorités cantonales, notamment monuments historiques ou DGTL (Camac). Il est régulièrement mis à jour.

En l'état, sont prévus :

- Nouvelles constructions scolaires sur le site du Château (construction salle de gymnastique double sur la ZUP Château Verd, transformation des classes au Château) : réparties sur les années 2024 à 2028.
- Transformation du bâtiment de l'école ménagère pour une UAPE : réparti sur les années 2024 et 2025.
- Suite du scolaire au Chêne avec centre culturel (en relation avec le PA du Chêne) : moyen terme 6 à 10 ans.

La Municipalité, bien que n'étant pas maître du planning général, comprend le besoin d'information formulé par le conseil communal et reviendra, dans ses communications, sur la planification scolaire 2040. En effet, cette dernière ayant été présentée il y a un certain temps au législatif de notre commune, il est nécessaire d'y revenir régulièrement, notamment pour les nouveaux conseillers.

### 2.3. Pourrait-on faire davantage de publicité pour la possibilité qu'ont les Aubonnois de faire appel au Centre des Jeunes pour différents petits travaux, dans le journal Aubonn'Infos par exemple ?

#### Réponse : Vœu accepté.

Toutes ces informations sont déjà à disposition sur le site internet. L'Aubonn'Infos de novembre 2023 l'a également déjà mentionné. Toutefois, le rôle de la Commune n'est pas de concurrencer les entreprises qui offrent ce type de services. Sur notre site, consultez le Services à la population : « Aux bons services centralisés » : <https://www.aubonne.ch/administration/centre-des-jeunes> ou sur <https://www.aubonne.ch/administration/services-techniques/services-exterieurs/dechets-et-dechetterie>

Pour déposer une demande directement, en ligne :

<https://aubonne.eadmin.ch/eadmin/forms/public/service-a-la-population-aux-bons-services-centralises>

**2.4. La CoGest souhaite que les informations concernant les services proposés par le GFS, le Parc Jura-Vaudois et le Centre des Jeunes soient publiées sur les différents supports à disposition de la commune, afin d'augmenter leur visibilité.**

**Réponse : Vœu accepté.**

Concernant le GFS et le Centre des Jeunes, les informations figurent sur notre site internet, voir ci-dessus 3.1 et 3.3. Le lien concernant le Parc Jura Vaudois va également être introduit. Rappelons que le Parc publie un journal tout ménage plusieurs fois par année et une newsletter est transmise mensuellement à chaque abonné. Un article dans un prochain Aubonn'Infos y sera consacré.

<https://parcjuravaudois.ch/fr/publication/journal-du-parc>

**2.5. Offrir un rabais aux transports équivalent aux collaborateurs qui préfèrent utiliser les transports publics.**

**Réponse : Vœu accepté.**

Les subventions sont prévues pour les citoyens et non pas pour les collaborateurs. Il sera tenu compte de cette remarque dans le cadre de la prochaine révision du règlement communal sur le personnel.

**2.6. La CoGest souhaite que, via Aubonn'Infos et/ou d'autres supports, la population puisse être sensibilisée aux bonnes pratiques pour prévenir les obstructions des canalisations de récupération des eaux usées.**

**Réponse : Vœu accepté.**

Un article sera prévu dans un prochain Aubonn'Infos.

Comme vous pouvez le constater, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la Municipalité vous rejoint dans les préoccupations exprimées dans vos vœux et espère que ses réponses rencontreront votre approbation.

Ainsi délibéré par la Municipalité le 18 juin 2024.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :

La secrétaire :

Y. Charrière

M. Luy-Gaillard

Réponses aux vœux déposées au Conseil communal dans sa séance du 25 juin 2024.